



**PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS A DES
ADJOINTS AU MAIRE ET A DES CONSEILLERS
MUNICIPAUX DELEGUES
EN MATIERE D'ADMISSION PROVISoire EN SOINS
PSYCHIATRIQUES**

**DGS
Arrêté n°77-2026**

Le Maire de Joinville-le-Pont ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2, L.2214-4, L.2122-18 ;

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.3213-1 et L.3213-2 ;

Vu la délibération n°5 du conseil municipal en date du 28 mars 2026 portant détermination du nombre de postes d'adjoints au maire ;

Vu la délibération n°6 du conseil municipal en date du 28 mars 2026 portant élection des adjoints au maire ;

Vu l'arrêté du maire n°45-2026 en date du 30 mars 2026 portant délégation à Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5ème adjoint, pour traiter des questions relatives au secteur « affaire générales et tourisme » ;

Vu l'arrêté du maire n°49-2026 en date du 30 mars 2026 portant délégation à Monsieur Brahim BAHMAD, 9ème adjoint, pour traiter des questions relatives au secteur « finances » ;

Vu l'arrêté du maire n°50-2026 en date du 30 mars 2026 portant délégation à Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, 10ème adjointe, pour traiter des questions relatives au secteur « habitat et relation aux bailleurs » ;

Vu l'arrêté du maire n°58-2026 en date du 30 mars 2026 portant délégation à Monsieur Jérôme DUPUY, conseiller municipal délégué, pour traiter des questions relatives au secteur « relations institutionnelles » ;

Vu l'arrêté du maire n°60-2026 en date du 30 mars 2026 portant délégation à Monsieur Axel HAVERBEKE, conseiller municipal délégué, pour traiter des questions relatives au secteur « valorisation du patrimoine et mécénat » ;

Vu l'arrêté du maire n°61-2026 en date du 30 mars 2026 portant délégation à Madame Saliha PONTVIANNE, conseillère municipale déléguée, pour traiter des questions relatives au secteur « dialogue social » ;

Vu l'arrêté du maire n°41-2026 en date du 31 mars 2026 portant délégation à Monsieur Jérôme TAGNON, 1er adjoint, pour traiter des questions relatives au secteur « transition écologique, travaux et entretien du patrimoine communal, urbanisme et affaires patriotiques » ;

Vu l'arrêté du maire n°42-2026 en date du 31 mars 2026 portant délégation à Madame Stéphanie BRANCO, 2ème adjointe, pour traiter des questions relatives au secteur « commerces et attractivité économique » ;

Vu l'arrêté du maire n°43-2026 en date du 31 mars 2026 portant délégation à Monsieur Olivier

LAVIGNE, 3ème adjoint, pour traiter des questions relatives au secteur « vie scolaire et périscolaire » ;

Vu l'arrêté du maire n°44-2026 en date du 31 mars 2026 portant délégation à Madame Chantal ALLAIN, 4ème adjointe, pour traiter des questions relatives au secteur « culture, promotion des actions de sensibilisation au handicap et accessibilité » ;

Vu l'arrêté du maire n°46-2026 en date du 31 mars 2026 portant délégation à Madame Liliane REUSCHLEIN, 6ème adjointe, pour traiter des questions relatives au secteur « petite enfance et lien social » ;

Vu l'arrêté du maire n°47-2026 en date du 31 mars 2026 portant délégation à Monsieur Frédéric GOMES, 7ème adjoint, pour traiter des questions relatives au secteur « sport et vie associative » ;

Vu l'arrêté du maire n°48-2026 en date du 31 mars 2026 portant délégation à Madame Corinne FIORENTINO, 8ème adjointe, pour traiter des questions relatives au secteur « jeunesse et vie citoyenne des jeunes » ;

Vu l'arrêté du maire n°51-2026 en date du 31 mars 2026 portant délégation à Madame Chantal DURAND, conseillère municipale déléguée, pour traiter des questions relatives au secteur « santé, lutte contre les discriminations et égalité femme/homme » ;

Vu l'arrêté du maire n°52-2026 en date du 31 mars 2026 portant délégation à Monsieur François BLOIS, conseiller municipal délégué, pour traiter des questions relatives au secteur « travaux et entretien du patrimoine communal » ;

Vu l'arrêté du maire n°53-2026 en date du 31 mars 2026 portant délégation à Madame Virginie TOLLARD, conseillère municipale déléguée, pour traiter des questions relatives au secteur « qualité des eaux de la Marne et assainissement » ;

Vu l'arrêté du maire n°54-2026 en date du 31 mars 2026 portant délégation à Monsieur Stephan SILVESTRE, conseiller municipal délégué, pour traiter des questions relatives au secteur « tranquillité et sécurité publique » ;

Vu l'arrêté du maire n°55-2026 en date du 31 mars 2026 portant délégation à Madame Hélène DECOTIGNIE, conseillère municipale déléguée, pour traiter des questions relatives au secteur « seniors » ;

Vu l'arrêté du maire n°56-2026 en date du 31 mars 2026 portant délégation à Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, conseiller municipal délégué, pour traiter des questions relatives au secteur « citoyenneté des jeunes et lutte contre le harcèlement » ;

Vu l'arrêté du maire n°57-2026 en date du 31 mars 2026 portant délégation à Madame Suzanne LÉCROART, conseillère municipale déléguée, pour traiter des questions relatives au secteur « transition écologique et mobilités actives » ;

Vu l'arrêté du maire n°59-2026 en date du 31 mars 2026 portant délégation à Madame Michèle DELOMEL, conseillère municipale déléguée, pour traiter des questions relatives au secteur « esprit village » ;

Vu l'arrêté du maire n°62-2026 en date du 31 mars 2026 portant délégation à Monsieur Urbain OKOU, conseiller municipal délégué, pour traiter des questions relatives au secteur « ville numérique » ;

Vu l'arrêté du maire n°63-2026 en date du 31 mars 2026 portant délégation à Madame Kourrea TRAORE, conseillère municipale déléguée, pour traiter des questions relatives au secteur « simplification de la vie associative » ;

Vu l'arrêté du maire n°64-2026 en date du 31 mars 2026 portant délégation à Monsieur Lionel GAUTIER, conseiller municipal délégué, pour traiter des questions relatives au secteur « club des entrepreneurs et des entreprises » ;

Vu l'arrêté du maire n°65-2026 en date du 31 mars 2026 portant délégation à Madame Pascale RUIMY, conseillère municipale déléguée, pour traiter des questions relatives au secteur « périscolaire » ;

Considérant que le maire exerce les pouvoirs de police municipale, notamment pour prendre les mesures nécessaires lorsque le comportement de personnes atteintes de troubles mentaux est susceptible de compromettre la sécurité des personnes, la morale publique ou la conservation des propriétés, conformément aux articles L.2212-2 et L.2214-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT) susvisés ;

Considérant qu'en cas de danger imminent pour la sûreté des personnes attesté par un avis médical, le maire peut arrêter toutes mesures provisoires nécessaires à l'égard des personnes dont le comportement révèle des troubles mentaux manifestes, à charge d'en référer dans les vingt-quatre heures au représentant de l'État dans le département, conformément à l'article L.3213-2 du code de la santé publique susvisé ;

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que seul le maire est compétent pour décider d'une admission provisoire en soins psychiatriques en urgence ;

Considérant qu'en cas d'absence ou d'empêchement du maire, notamment la nuit, les week-ends et les jours fériés, il y a lieu d'assurer la continuité de l'action administrative et de permettre qu'une telle décision, qui présente un caractère d'urgence, puisse être prise par un adjoint au maire ou un conseiller municipal délégué disponible, selon l'ordre de priorité établi, conformément à l'article L.2122-18 du CGCT susvisé ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Reçoivent délégation permanente pour prendre, dans le respect de l'article L.3213-2 du code de la santé publique susvisé, toutes mesures provisoires nécessaires à l'égard des personnes dont le comportement révèle des troubles mentaux manifestes et créant un danger imminent pour la sûreté des personnes, selon l'ordre de priorité suivant :

Ordre de priorité		
1	Monsieur Jérôme TAGNON	1er adjoint
2	Madame Stéphanie BRANCO	2ème adjointe
3	Monsieur Olivier LAVIGNE	3ème adjoint
4	Madame Chantal ALLAIN	4ème adjoint
5	Monsieur Maxime OUANOUNOU	5ème adjoint
6	Madame Liliane REUSCHLEIN	6ème adjoint
7	Monsieur Frédéric GOMES	7ème adjoint
8	Madame Corinne FIORENTINO	8ème adjoint
9	Monsieur Brahim BAHMAD	9ème adjoint
10	Madame Béatrice NICOLAS-DARROU	10ème adjoint
11	Madame Chantal DURAND	Conseillère municipale déléguée
12	Monsieur François BLOIS	Conseiller municipal délégué
13	Madame Virginie TOLLARD	Conseillère municipale déléguée
14	Monsieur Stephan SILVESTRE	Conseiller municipal délégué
15	Madame Hélène DECOTIGNIE	Conseillère municipale déléguée
16	Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI	Conseiller municipal délégué
17	Madame Suzanne LÉCROART	Conseillère municipale déléguée
18	Monsieur Jérôme DUPUY	Conseiller municipal délégué
19	Madame Michèle DELOMEL	Conseillère municipale déléguée
20	Monsieur Axel HAVERBEKE	Conseiller municipal délégué
21	Madame Saliha PONTVIANNE	Conseillère municipale déléguée
22	Monsieur Urbain OKOU	Conseiller municipal délégué
23	Madame Kourrea TRAORE	Conseillère municipale déléguée
24	Monsieur Lionel GAUTIER	Conseiller municipal délégué
25	Madame Pascale RUIMY	Conseillère municipale déléguée

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la commune (<https://www.joinville-le-pont.fr>) et télétransmis au contrôle de légalité.

ARTICLE 3 :

Une copie sera transmise aux bénéficiaires et au Trésor Public.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. Le Tribunal peut être saisi par courrier ou par le biais de l'application Télérecours citoyens accessible sur www.telerecours.fr.

Fait à Joinville-le-Pont, le 3 avril 2026

**Francis SELLAM**
Maire de Joinville-le-Pont


Je soussigné, Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5ème adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire du présent arrêté :

Publié sous format électronique le : 08 AVR. 2026

Notifié le :

Télétransmis au contrôle de légalité le : 08 AVR. 2026

Fait à Joinville-le-Pont le :

